

Epreuve : 2021 Matière : 5+50 Session : 2021

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

A l'article « Torture » de son Dictionnaire philosophique, Voltaire raconte l'histoire du chevalier de la Barre, convaincu d'être impie pour n'avoir pas levé son chef au passage d'une procession, et pour ce motif torturé, humilié, déchu. L'article interroge autant les pratiques judiciaires de l'époque, considérées comme portant atteinte à la dignité de la personne humaine, que l'inféodation des pouvoirs politique et judiciaire à l'ordre religieux — mélange des genres que Voltaire condamnait, en l'appelant « obscurantisme ». La place qu'occupe la foi, les croyances, traverse l'histoire des régimes politiques. L'émergence, en Occident, des États modernes, a globalement permis, via l'affirmation croissante de principes démocratiques, de défaire le lien entre pouvoir politique et autorité religieuse. A cet égard, Jaurès déclarait en 1902 dans la revue Histoire socialiste (1789-1900), que « la République, c'est le droit de tout homme, quelle que soit sa croyance religieuse, à avoir sa part de la souveraineté. » En définissant la République comme droit à une part, Jaurès affirme que le régime autoritaire, d'une part, la participation à la vie politique et démocratique, et d'autre part, la coexistence d'identités divers, de sujets égaux quoiqu'aux croyances potentiellement différentes. C'est affirmer, en somme, la prééminence de l'activité du fait, sur des croyances conçues comme contingentes. Comment cette phrase, énoncée avant même la loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat, résonne-t-elle encore aujourd'hui ? Comment l'Etat républicain a-t-il façonné l'idée d'une appartenance politique plutôt que religieuse ? Il s'agit ici de questionner la manière dont peut s'affirmer une souveraineté républicaine, qui pose l'égal accès à l'expression politique.

Une telle définition de la République invite à s'intéresser aux fondements historiques et philosophiques de la République, à travers notamment l'héritage politique des Lumières. Il conviendra d'observer ensuite comment les États modernes et l'affirmation de la République ont composé avec l'idée de la religion, et institué ses valeurs propres ; et ce, afin d'interroger le sens, aujourd'hui, de la République et des valeurs, notamment laïques, qui la constituent.

La République, certainement partagée par tous - elle est le res publica, la chose publique - connaît son avènement moderne à travers la vie politique

de la fin du XVIII^e siècle. Ce sont très tôt des valeurs universelles qui la définissent, à savoir la liberté et l'égalité dès 1790, auxquelles s'adjoint la fraternité en 1793. Secouer le joug de l'autorité religieuse instituée et s'attacher à fonder de nouvelles bases démocratiques marchant ensemble, attendu que toute conscience politique, propice à engager le citoyen dans la vie politique, émane de l'instruction. Condorcet, dans ses Avis sur l'instruction publique, souligne le bien-être une éducation laïque et ouverte à tous, et l'avènement d'un nouveau âge démocratique dégagé de l'obscurantisme. Le mouvement des Lumières, en plaçant le sujet au centre des processus de réflexion et de compréhension du monde, a affirmé l'importance de la culture dans l'émergence d'une conscience - « je » - prête à faire communauté - « nous » -, par un double mouvement. D'une part, rappelle Kant dans Théorie et pratique, la culture arrache l'homme à sa nature, le rend réflexif et pensant ; d'autre part, l'heure est à la tolérance, à l'ouverture sur autrui. Cette idée, qui fait l'objet d'un article dédié dans le dictionnaire voltairien, est selon Locke dans sa Lettre sur la tolérance un impératif : toute croyance doit être respectée, admise dans la société. L'obscurantisme apparaît comme un fait politique, qu'une révision du régime doit empêcher.

Cette idée de partage du pouvoir - au nom de la démocratie dont se réclame la République, et conformément à l'étymologie grecque - se traduit par un changement de paradigme dans l'organisation de la société. La République est en rupture avec les modèles médiévaux décrits par Georges Duby, où la société terrestre était perçue comme la projection et comme le calque de l'organisation de la société des anges. A cela s'ajoute l'importante notion du double corps du Roi, qu'a rappelé Pierre Michon, l'un périssable, l'autre éternel. L'idée républicaine fait fi de cette hiérarchie céleste reproduite dans le monde, et est bien plutôt nourrie, par peu républicains que leurs auteurs eussent toutefois pu être, des réflexions sur le contrat social. La philosophie Rousseauiste développe l'idée de l'expression d'une volonté générale émanant des volontés particulières, aux intérêts personnels distincts. Kant, dans son idée d'une histoire universelle d'un point de vue cosmopolitique, voyait dans les associations de hommes la marque d'une « insouffrable sociabilité », faculté à se joindre à autrui tout en reléguant certaines contingences, typiquement la foi religieuse. Ces deux évolutions majeures que sont la propagation des idées de tolérance, et la condamnation d'une religion institutionnalisée et anti-démocratique - comme e témoignent les saisies révolutionnaires de congrégations religieuses -, permettent de discerner l'idée républicaine, cofondée par Jaurès, d'un partage de la souveraineté, dégagée théoriquement des morales religieuses.

L'héritage politique de Lumières permet de concevoir les origines de la pensée républicaine de Jaurès. La définition du régime, toutefois, s'est faite par attermoissements, combats ; la tournure syntaxique résolument affirmative ne doit pas faire oublier que l'Etat moderne républicain s'est érigé progressivement, au fur et à mesure que se dérangeaient des valeurs qui lui étaient propres.

L'affirmation de Jaurès tient également au contexte de son énonciation ; cette République laïque est celle qu'il appelle de ses vœux. Le XIX^e siècle, marqué par des mouvements révolutionnaires, par une poussée démocratique, est une période charnière dans l'histoire des relations entre le politique et le religieux. En 1902, le toast d'Alger de 1891 n'est pas loin, qui rappelle à la France qu'elle est « la fille aînée de l'Eglise » ; proche, également, la loi de 1905 par laquelle, selon les mots du rapporteur Aristide Briand, « le soutane est un vêtement comme un autre. » La III^e République a aboli la loi Guizot de 1833 sur les congrégations religieuses ; leur enseignement est pros crit en 1907. Toute la politique nationale, et volontiers nationaliste, de la III^e République, une fois le régime ancré dans les mœurs et les esprits, s'est-à-dire après la période de « l'Ordre Moral » fort chrétien instigé par Mac Mahon, est tournée vers l'éducation, l'adhésion à la langue, et l'attachement aux valeurs de la devise républicaine — la France est « le soldat de l'idéal » et de l'universel, selon les mots de Clemenceau. Dans l'esprit de Condorcet et dans la lutte pour la laïcité, la III^e République a forgé, via les lois Ferry de 1881 et 1882, une école laïque, statuite et obligatoire, aux fins avouées de fabriquer des consciences politiques dévouées à la République, mais au fait de ses vœux, et intéressées plus à l'ordre politique qu'à l'institution religieuse.

De plus, à travers les lois sur la liberté de la presse en 1881, d'opinion en 1882 et syndicale en 1884, l'Etat républicain a continué d'instituer sa valeurs jusqu'à faire une certaine « mythologie », ainsi que la caractérise Jacques Ellul dans l'Illusion politique. De façon générale, l'élaboration des Etats modernes analysée par Max Weber s'est plutôt faite sur la base d'une domination que le sociologue dit « légèdre-rationnelle ». La bureaucratie comme organe de gouvernement des hommes, émergeante au XIX^e siècle dans sa forme moderne, va également dans ce sens, à plein siècle positiviste. Le positivisme, qui soutient le développement des statistiques par exemple, dès 1834, conçoit le dépassement de la religion : selon Auguste Comte, chaque science se constitue d'abord comme théologique, puis métaphysique, enfin positive. Dans cette typologie se lit un mouvement progressif de sécularisation et de développement de la rationalité scientifique, celle-là même que Russeel oppose, sans condamner l'une ou l'autre, à la rationalité religieuse dans Société et religion. Ainsi, la République, en s'appuyant sur la défense des idéaux à son fondement, et sur l'établissement d'une doctrine scientifique positiviste elle-même héritière de la science mécaniste des XVII^e et XVIII^e siècles, s'est en effet de plus en plus imposée comme un régime ou état

assure le droit de participer à la vie politique démocratique, animée par des valeurs propres, distinctes de la croyance religieuse.

L'affirmation de la souveraineté passe par le droit à une éducation laïque, à une culture et un savoir commun, adossés à la possibilité de voter, dont le droit s'est élargi, depuis 1848 et le suffrage universel masculin, jusqu'en 1944 et le droit de vote des femmes. Toutefois, la récurrence des débats publics ou médiatiques portant sur l'expression de sa religion, laisse songeur quant à la validité, aujourd'hui par excellence, de la définition par Jaurès de la République. Quelles en sont, aujourd'hui, les valeurs ?

De l'affaire du voile à l'école sous le mandat de Ministre de l'Éducation nationale François Bayrou, au voile de la référente syndicale étudiante de l'Université Paris-Sorbonne l'on parle, se pose la question de la réception de la laïcité au sein de la sphère publique, et des dangers qui pèsent sur le libre-arbitre des citoyens et des citoyennes, sur leur accès à leur « part de souveraineté ». Cornelius Castoriadis a en effet maintes fois souligné que le vote, comme acte de délégation à un tiers représentant, ne constitue qu'un acte démocratique somme toute assez pauvre, à comparaison de la multiplicité des situations où le citoyen est plus à même d'exister comme sujet politique à part entière et représentant de sa propre personne. Il s'agit ici de s'interroger sur le principe de coexistence de sujets égaux et libres, nécessairement différents, tel que promis par la devise républicaine, qui s'oppose en tous points à la devise du III^e Reich, que Victor Klemperer associait à la Lingua Tertia Imperii, nouvelle langue niant l'existence de l'Autre. C'est donc d'abord par la parole, et la prise de parole, que peut se manifester sa « part de souveraineté ». Si, à suivre Patrick Champagne dans Faire l'opinion, on admet que « toute existence politique est médiatique », il convient de s'interroger sur la représentation aujourd'hui dans les médias des religions musulmane ou bouddhique, à un moment où crise politique, flux migratoires et retour du religieux, donnent lieu à de nombreux amalgames et fait genre - et jusqu'à la remise en cause de la préface, au sein de la République, de certaines communautés religieuses.

Cette tension, qui met en crise la démocratie dans les idéaux qui la portent, entre la liberté et l'égalité, avait déjà été remarquée par Alexis de Tocqueville dans De la démocratie en Amérique. Elle est soluble dans l'idée que la démocratie n'est pas un régime, mais un horizon vers lequel les États - entre autres la République - peuvent tendre de manière asymptotique. Les valeurs de la République, notamment l'accès à l'expression politique sans égard à ses croyances religieuses, peuvent être réactivées sans cesse, via ce que M. Halbwachs dans Les cadres sociaux de la mémoire nomme « mémoire collective spécifique », traversée d'identités personnelles et singulières apte à s'insérer dans de nouveaux « lieux de mémoire », selon la formule de Pierre Nora. Elles peuvent également être réactivées par le biais du débat et de la discussion, terrain de ce que Hancinène appelle un « nouveau partage ».

Epreuve : 101 Matière : 5150 Session : 2011

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

du sensible ». La République est le droit au débat, dans l'esprit de Montaigne, car c'est aussi dans la langue et l'échange que se conquiert une liberté. Cela suppose, comme le prévient Habermas dans sa Théorie de l'agir conversationnel, de s'attarder sur les « règles du jeu », à constamment redéfinir, pour assurer un espace démocratique où nulle discrimination n'est rendue possible. Participation à la vie politique et coexistence pacifiée au sein de la société ne sont jamais acquis, aujourd'hui interrogés encore par le primat économique, à l'heure où le paradigme économique, « désaccablé », comme l'écrit Karl Polanyi dans La Grande Transformation, demande à être vigilant sur la possibilité de tous d'avoir sa part de souveraineté, sans tout « cens caché ».

Jamais définie la République comme un droit à la participation active au politique, c'est-à-dire à l'exercice — d'où, aussi, à l'entraînement — de sa citoyenneté, de son pouvoir de décision, de sa légitimité dans la discussion. La République se fonde sur des valeurs qui nient le rejet de l'Autre sur la base de sa croyance religieuse ; elle s'est par ailleurs renforcée par l'affirmation, concomitante du cours positiviste et rationaliste de l'Histoire, d'une rationalité propre, fondée sur la science, la bureaucratie et le droit, d'où est absente toute considération religieuse. Il convient néanmoins d'être vigilant quant à la pérennité de ces droits, de la liberté de religion, comme il a va de toute qualité, ^{toute} caractéristique, qu'il s'agit de protéger du stigmatisé. Par l'éthique de la discussion, par des débats représentatifs et une médiatisation, c'est-à-dire en somme un porte-parolat, de l'ensemble de la société qui vit en République, il est permis d'espérer réactiver de façon continue un héritage politique, philosophique qui ne doit pas apparaître comme figé ; les valeurs de la République donnent un sens, orientent nos droits, toujours dans l'optique d'une vie démocratique qui assure aux citoyens leur légitimité.

Concours section : CONSERVATEUR EXTERNE CONSERVATEUR EXTERNE

Epreuve matière : COMPOSITION CULTURE GENERALE

N° Anonymat : **A000026356**

Nombre de pages : 8

